

AGENCE COMPTABLE

des Etablissements d'Enseignement Agricole de Saône-et-Loire

EPLEFPA FONTAINES – DAVAYE - TOURNUS – VELET

BP 70058 – 71328 CHALON/SAONE CEDEX **2** 03.85.91.47.61 - **2** 03.85.91.49.81

<u>ADHESION* ET/OU RENOUVELLEMENT</u> au prélèvement automatique des pensions et demi-pensions (facultatif*) du LEGTA DE FONTAINES

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 UNIQUEMENT POUR LES ELEVES NON BOURSIERS

Démarches à effectuer (y compris pour ceux qui avaient déjà opté pour ce système l'année précédente)

- Compléter et signer ce formulaire ainsi que le mandat de prélèvement
- Joindre un RIB original

Nom & prénom des parents (représentant légal)			
Adresse complète			
Nom & prénom de l'élève			
Classe (année scolaire 2023/2024)	2nde Générale 1ère Bac Pro Term Bac Pro BTS ACSE 1ère a	2nde Pro 1ère STAV Term STAV année BTS A	lère Générale Term Générale CSE 2ème année
Régime	Interne	1/2 pensionnaire	
Téléphone parents			
Adresse mail		•	
Demande d'acceptation du paiement par prélèvement des frais de pension d'internat ou de demi-pension	Lu et approuve	é Signat	ure du responsable légal

Modalités de fonctionnement :

- Les prélèvements sont mensuels et effectués à la date du 10 de chaque mois à compter d'octobre 2023 jusqu'à juillet 2024.
- Le montant total de la pension ou demi-pension est un forfait annuel qui est facturé en 3 fois.
- Les prélèvements sont composés de 9 mensualités identiques et d'une 10^{ème} mensualité ajustée en fonction des stages/absences qui sont régularisés en fin d'année scolaire.
- Il vous appartiendra de veiller à l'approvisionnement suffisant de votre compte bancaire. En cas d'incident de paiement, l'échéancier sera définitivement résilié.
- Toute modification de votre changement de régime, ou de domiciliation bancaire doit être signalée à *l'Agence Comptable BP 70058 71328 Chalon sur Saône Cedex ou au 03-85-91-47-61*.
- Une facturation vous sera adressée trimestriellement pour information (celle-ci ne tient pas compte des prélèvements déjà effectués). <u>Il n'y a pas de prélèvement total à l'échéance de chaque trimestre.</u>
- Un échéancier vous sera transmis dès validation de votre demande et pour toute modification ultérieure.

Merci de retourner ce document rempli et signé, accompagné de votre RIB avant le 15 juillet 2023 impérativement à :

Agence Comptable BP 70058

71328 CHALON SUR SAONE CEDEX ou par mail à cathy.lanneau@educagri.fr

Passé ce délai, les demandes ne seront plus traitées.

(*) En cas de non adhésion ou renouvellement au prélèvement, la pension ou demi-pension est payable avant la date limite de paiement figurant sur les facturations trimestrielles.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Tvpe	de	contrat
------	----	---------

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'Agent Comptable du Lycée Agricole de Fontaines à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agent Comptable du Lycée Agricole de Fontaines.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR66ZZZ547163

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER			
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	AGENT COMPTABLE LEGTA DE FONTAINES BP 70058 71328 CHALON SUR SAONE CEDEX			
DESIGNATION DU	COMPTE A DEBITER			
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)			
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif X				
Signé à :	Signature :			

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME

Rappel:

Le (JJ/MM/AAAA):

ET LE CAS ECHEANT) : Nom du tiers débiteur :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agent Comptable du Lycée Agricole de Fontaines. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'Agent Comptable du Lycée Agricole de Fontaines.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.